

BRASLES INFOS

COMMUNE DE BRASLES - 3 NOVEMBRE 2020 - n°72



LE FLASH

L'ÉDITO

Madame, Monsieur,
Chers concitoyens,

La deuxième vague de l'épidémie de COVID 19 est malheureusement là et un nouveau confinement vient de débiter.

Comme nous l'avons fait au Printemps dernier, nous ferons le maximum pour vous accompagner et pour vous informer régulièrement durant cette période singulière.

A la difficulté de la crise sanitaire s'ajoute un contexte sécuritaire renforcée avec l'élévation au niveau alerte attentat du plan Vigipirate. Plus que jamais, je compte sur la responsabilité de chacun d'entre vous pour respecter les consignes actuelles et participer ainsi à l'effort collectif.

Prenez soin de vous.

Julie CONTOZ
Maire de Brasles

Cérémonie du 11 novembre

Comme cela avait été le cas en mai dernier, la célébration des cérémonies patriotiques reste autorisée sur tout le territoire national, sans la présence de public et avec un nombre de participants très limité. Il ne sera donc malheureusement pas possible d'associer les habitants à cette cérémonie.

Des masques pour les enfants

Afin d'accompagner les habitants, ayant des enfants scolarisés à l'école de Brasles pour l'équipement en masques (désormais obligatoire à l'école dès 6 ans), la Municipalité invite les familles qui rencontrent des difficultés à se rapprocher de la Mairie afin qu'une dotation de masques lavables leur soit remise.

Nouveau confinement : point sur les services communaux

A la différence du confinement du Printemps, les services publics restent ouverts. Voici un point sur l'activité des services communaux durant cette période :

Accueil du public en Mairie : il est maintenu les lundis, mercredis et vendredis matins, ainsi que les samedis matins des semaines impaires. L'accueil téléphonique est quant à lui ouvert le matin, du lundi au vendredi. N'hésitez pas à appeler avant de vous déplacer en Mairie.

Accueil périscolaire / restauration scolaire : l'école restant ouverte, les services d'accueil périscolaire et la restauration scolaire fonctionnent normalement.

Ateliers seniors : les ateliers prévus par le CCAS seront reportés.

Transport des seniors : il restera très exceptionnel pour des courses ou des rendez-vous médicaux, sur rendez-vous, pour les personnes ne pouvant bénéficier d'un appui de leurs proches.

Médiathèque : elle demeure fermée, ainsi que la boîte à livres.

Services techniques : l'activité sera assurée en fonction des ressources du chantier ARBRES mobilisables durant cette période.



Hameau de la Briqueterie :

les logements du bailleur Clésence bientôt livrés

Mercredi 21 octobre, les élus ont fait un point de suivi de chantier avec le bailleur Clésence sur le programme immobilier des 14 maisons semi-individuelles situées au hameau de la Briqueterie. Le chantier avait logiquement pris du retard au printemps dernier. Lors de cette visite, Clésence a indiqué que la livraison du programme devrait avoir lieu dans le courant du mois de décembre (les commissions d'attribution sont prévues dans les prochains jours). Espérons que la possibilité laissée par l'Etat aux entreprises de BTP de poursuivre leur activité pendant ce nouveau confinement permette de respecter ce planning !

Vigipirate : activation du niveau urgence attentat



Depuis quelques jours, le niveau urgence attentat du plan Vigipirate a été activé sur tout le territoire.

Mis en place pour une durée limitée, il permet notamment d'assurer la mobilisation exceptionnelle de moyens, mais aussi de diffuser des informations susceptibles de protéger les citoyens dans une situation de crise. **A Brasles, des moyens de sécurisation supplémentaires ont notamment été mis en place aux abords des écoles.**

Pensez aux commerçants locaux

Déjà très touchés lors du confinement de début d'année, les commerçants sont une nouvelle fois fragilisés. Alors, soutenez les commerces ouverts à Brasles et consommez local !

Par exemple, le café de la Mairie reste ouvert pour de la vente de tabac, de boissons à emporter... durant le confinement avec des horaires adaptés. Il vous accueille du lundi au dimanche, de 9h à 12h et de 14h à 18h.

La liste de tous les commerces qui demeurent ouverts à Brasles est consultable sur www.brasles.fr.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés², déplacements pour un concours ou un examen.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
- Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les
mains très
régulièrement



Tousser ou
éternuer dans
son coude
ou dans un
mouchoir



Utiliser des
mouchoirs à
usage unique



Saluer sans
se serrer
la main,
éviter les
embrassades



PANNEAU POCKET / Pour être informé en continu et en temps réel sur ce qui se passe à Brasles (alerte météo, travaux, rappel des événements...), téléchargez l'application **GRATUITE Panneau Pocket sur votre smartphone ou votre tablette**. Choisissez Brasles dans la liste des communes et cliquez sur le cœur pour le mettre en jaune. Vous serez alerté par notification dès la publication de nouvelles informations !

Mairie de Brasles

Nous vous accueillons : **Le lundi / le mercredi / le vendredi de 08h30 à 12h00 - Un samedi sur deux : de 10h00 à 12h00**

Téléphone : 03.23.69.03.06 / E-mail : contact@brasles.fr - Site internet : www.brasles.fr